

Programme de la Formation

CONCEVOIR EN BASSE ENERGIE - bas carbone pour 2050. Se préparer à la RE 2020

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

1 étape de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Se préparer à la RE2020 <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 28 mai 2021	Distanciel synchrone	mercredi 2 juin 2021, 09h00 - 12h30	100 % à distance
<u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 14 juin 2021	Distanciel synchrone	jeudi 3 juin 2021, 09h00 - 12h30	100 % à distance
<u>Etapes à valider</u> : 1	Distanciel synchrone	lundi 7 juin 2021, 09h00 - 12h30	100 % à distance
<u>Date de l'évaluation finale</u> : 9 juin 2021	Distanciel synchrone	mercredi 9 juin 2021, 09h00 - 12h30	100 % à distance

CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette formation s'inscrit dans la phase préparatoire des architectes qui seront fatalement confrontés à des sujets prégnant sur la conception : principalement bas carbone, basse énergie, et également santé, biodiversité.

Le module vise à induire une vision holistique sur les différentes questions posées et à clarifier certains poncifs déjà établis sur le développement durable appliqué aux bâtiments.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Bien comprendre les leviers pour traiter pertinemment l'énergie et le carbone. A l'issue de la session, le stagiaire sera en capacité de mieux défendre son point de vue face à ses commanditaires et partenaires

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'œuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie

PRÉREQUIS

La formation est calibrée de manière à satisfaire les vrais ou faux débutants sur les thèmes abordés (découverts et/ révision) , voire les architectes ayant une pratique avancée (confrontations)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation. Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation.** La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
Se préparer à la RE2020
2 jours soit 14 heures de formation
14 heures en formation à distance
1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mercredi 2 juin 2021, 09h00 - 12h30	100 % à distance
Distanciel synchrone	jeudi 3 juin 2021, 09h00 - 12h30	100 % à distance
Distanciel synchrone	lundi 7 juin 2021, 09h00 - 12h30	100 % à distance
Distanciel synchrone	mercredi 9 juin 2021, 09h00 - 12h30	100 % à distance

Ouverture de la plateforme de formation : 28 mai 2021

Fermeture de la plateforme de formation : 14 juin 2021

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 9 juin 2021

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- Se remémorer des fondamentaux sur la qualité des ambiances intérieures
- Relativiser les exigences réglementaires face aux contraintes de conception
- Intégrer une approche « carbone » dans ses réflexions
- Actualiser ses options architecturales
- Décrypter des offres industrielles pour affiner ses prescriptions

FORMATEUR(S)

SESOLIS Bernard - Ingénieur énergétique spécialisé en bâtiments climatiques, méthodes de calcul, réglementation.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation proposée soit en présentiel - en format journée, soit en distanciel par demi-journée, en application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance - voir suivant la programmation

Dans les deux formats, la méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérimentiels de l'intervenant et de chacun des participants. Un support pédagogique sera remis aux participants servant de mémo.

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

Demi-journées 1 & 2 :

- Rappeler les enjeux environnementaux et le contexte énergétique général

- Revisiter les exigences en matière d'ambiances intérieures : l'occupant doit être au centre des préoccupations de l'architecte
- Connaître les exigences réglementaires énergétiques actuelles : repérage des indicateurs, et les limites par rapport à la conception
- Dépasser les réglementations énergétiques via les labels et se préparer aux futures échéances
- Découvrir les nouveaux thèmes en conception : E+C- : bilans BEPOS et EGES.
- Explications sur le bilan BEPOS, sur les ACV (bilans « carbone »), sur la production d'électricité via des EnR
- Aborder le futur contexte réglementaire : la RE 2020
- Distinguer les moyens conceptuels
- Analyser les contraintes générales et le contexte climatique : revisiter les principaux critères caractérisant un lieu de construction

Demi-journées 3 & 4 :

- Analyser comment concevoir selon le contexte local et les contraintes du programme ?
- Revisiter les principes de conception (bioclimatisme, high-tech/low-tech, « passif », ...) et décrypter différentes tendances
- Décider sur les prescriptions, ou comment décrypter l'offre pour le bâti ?
- Décider sur les prescriptions, ou comment décrypter l'offre pour la qualité d'air intérieur ?
- Décider sur les prescriptions, ou comment décrypter l'offre pour le chauffage, l'ECS, la climatisation
- Décider sur les prescriptions, ou comment décrypter l'offre pour l'éclairage.
- Rappeler le rôle essentiel de l'éclairage naturel
- Envisager les EnR et les énergies rejetées
- Intégrer les usages et les comportements dans les choix architecturaux et techniques.